



**Commune de
RIVES-D'AUTISE
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**PROCES VERBAL INTEGRAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de RIVES-D'AUTISE se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil de Nieul-sur-l'Autise, sous la présidence de M. BOSSARD Michel, Maire de Rives-d'Autise.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice : 22
- présents : 18
- votants : 21

Date de la convocation : 03.09.2025
Date de l'affichage : 03.09.2025

Assistaient à la réunion : M. BOSSARD Michel, Mme MOINARD Mélanie, M. GEROME Philippe, Mme VIGEANT Catherine, M. OUVRARD Roland, Mme RISTOR Mathilde, M. COIRIER Jannick, Mme MALLET Sophie, M. CHAUVET Bruno, M. POITIERS Dominique, Mme BOBIN Evelyne, M. FRITSCH Serge, M. BAUDON Florent, Mme SIMON Christie, M. COIRIER Daniel, Mme FLANDIN-THONIEL Viviane, M. BUGEAUD Cyril et Mme CAQUINEAU Florence.

Excusés : M. POITIERS Patrice (bon à pouvoir à M. BUGEAUD Cyril), Mme LACLARE Delphine (bon à pouvoir à Mme VIGEANT Catherine) Mme NALLET Marlène (bon à pouvoir à M. CHAUVET Bruno), M. BRODEAU Flavien,

Secrétaire de séance : M. BUGEAUD Cyril

Désignation d'un secrétaire de séance : M. BUGEAUD Cyril.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 07 juillet 2025

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 07 juillet 2025. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

INFORMATION SUR LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION :

Section de fonctionnement :

- Devis de MG PROPRETE pour le nettoyage des vitres des bâtiments scolaires et périscolaires pour un montant de 1000 € TTC.

- Devis de EIRL MIGNOT pour le remplacement d'un circulateur sanitaire au Bâtiment B du Vignaud pour un montant de 971,23 € TTC.
- Devis de SYL'CONCEPT & CREA pour le relevé de plans côtés du bâtiment 11-13 rue de la poste pour un montant de 950 € TTC.
- Devis de FROID VENDEEN pour le remplacement moteur du four à la salle des Ormes pour un montant de 1 066,66 € TTC.

Section d'investissement :

- Devis de EIRL MIGNOT pour le remplacement du chauffe-eau dans les cuisines de la salle des fêtes pour un montant de 1 412,53 € TTC.
- Devis de Ergo Santé pour l'achat d'un tabouret selle ergonomique pour la maternelle de l'école pour un montant de 747,60 € TTC

Information DPU :

- AM 332-334-336 ; 59 rue du Champ Durand, Nieul-sur-l'Autise, appartenant aux conjoints RAISON
Acquéreur : Mme GIBAUD Heïdi.
- AK 181-183-180-236-240 et YR 30 ; 42 rue de l'Autise, Nieul-sur-l'Autise, appartenant aux conjoints PEDRONO.
Acquéreur : M JEANNEAU Claude.
- AE 267 : 13 rue de Maigre alouette, Nieul-sur-l'Autise, appartenant à M Nicolas THIBAUD.
Acquéreur : M et Mme BERLAND Christophe
- AK 131 - 128 : 4 rue de la Paix, Nieul-sur-l'Autise, appartenant à Mme Viviane LEBOEUF.
Acquéreur : Mme ARCI Magali

2025-09-01	ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL - CONTRAT GROUPE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION Collectivités de moins de 30 agents affiliés à la CNRACL
-------------------	---

Le Maire expose :

Dans le respect du Code de la commande publique et après avoir recueilli les intentions des collectivités, le Centre de Gestion a lancé un marché en procédure avec négociation pour la mise en place d'un contrat groupe à adhésion facultative relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel des collectivités territoriales et établissements publics de Vendée.

La Commission d'Appel d'Offre du Centre de Gestion, réunie le mardi 8 juillet 2025, a jugé l'offre de CNP ASSURANCES, économiquement viable et acceptable sur la base des critères d'attribution du marché, et a choisi de retenir cette offre.

Considérant que :

- la collectivité a donné mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance,
- la collectivité adhère au contrat groupe d'assurance en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025,
- compte tenu des avantages d'une consultation groupée,

Il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour la période 2026-2029, la collectivité devra adhérer via la plateforme en ligne mise en place par CNP-Assurances et signer la convention d'assistance et de gestion du Centre de Gestion.

Il est précisé le choix de couverture retenue par la collectivité et les bases de cotisation.

1- Adhésion au contrat pour les agents affiliés à la CNRACL

Taux de cotisation

Taux de cotisation assureur de 5,69 %, hors frais de gestion, pour l'ensemble des garanties suivantes :

- Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours,
- Longue maladie,
- Longue durée,
- Maternité, paternité, adoption,
- Congés d'Invalidité Temporaire Imputable au Service (accidents de travail et maladies professionnelles) sans franchise,
- Décès.

Taux de frais de gestion du CDG 85 pour l'ensemble des garanties : 0,12 %.

Les taux proposés sont garantis les trois premières années d'assurance (du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028), sauf évolution réglementaire qui impacterait les garanties et prestations à verser. Cette garantie de taux est assortie d'une renonciation à résiliation les deux premières années du contrat.

Assiette de cotisation de la collectivité

Le taux de cotisation s'applique à l'assiette de cotisation composée à minima du Traitement Brut Indiciaire (TBI).

La collectivité fait le choix de compléter son assiette de cotisation avec les éléments optionnels suivants :

- ☒ Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- ☐ Complément de Traitement Indiciaire (CTI)
- ☒ Supplément familial de traitement (SFT)
- ☐ Indemnités accessoires (primes, indemnités ou gratifications versées) à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais
- ☐ RIFSEEP (IFSE et CIA)
- ☒ Totalité des charges patronales, exprimée en pourcentage (50%) du TBI majoré de la NBI, dans la limite des charges dont est redevable la collectivité

2- Adhésion au contrat pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

Taux de cotisation

Le taux de cotisation assureur est de 1,15 %, hors frais de gestion, pour l'ensemble des garanties suivantes :

- Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours,
- Grave maladie,
- Maternité, paternité, adoption,
- Congés d'Invalidité Imputables au Service (accidents du travail et maladies professionnelles) sans franchise.

Le taux de frais de gestion du CDG 85 est de 0,05 % pour l'ensemble des garanties citées.

Les taux proposés sont garantis les trois premières années d'assurance (du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028), sauf évolution réglementaire qui impacterait les garanties et prestations à verser. Cette garantie de taux est assortie d'une renonciation à résiliation les deux premières années du contrat.

Assiette de cotisation de la collectivité

Le taux de cotisation s'applique à l'assiette de cotisation composée à minima du Traitement Brut Indiciaire (TBI).

La collectivité fait le choix de compléter son assiette de cotisation avec les éléments optionnels suivants :

- ☒ Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- ☐ Complément de Traitement Indiciaire (CTI)
- ☒ Supplément familial de traitement (SFT)
- ☐ Indemnités accessoires (primes, indemnités ou gratifications versées) à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais
- ☐ RIFSEEP (IFSE et CIA)
- ☒ Totalité des charges patronales, exprimée en pourcentage (35%) du TBI majoré de la NBI, dans la limite des charges dont est redevable la collectivité

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 85-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération n° 2024-11-01 de la collectivité donnant mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance,

Le Maire, vous propose :

- d'approuver l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion et selon les modalités proposées ci-dessus ;
- d'autoriser la signature de la convention d'assistance et de gestion du Centre de Gestion ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

2025-09-02	TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA TOITURE DE L'EGLISE A OULMES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT 85
-------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien de la toiture de l'église Notre Dame à Oulmes (Monument historique classé).

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental de la Vendée au titre du Programme Départemental pour le patrimoine immobilier protégé.

Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-dessous :

Coût prévisionnel du projet	11 060,51 €	HT
Répartition du financement	Montant HT	% du montant HT
Autofinancement (sous-total)	3 871,18 €	35%
Fonds propres	3 871,18 €	35%
Aides publiques (sous-total)	7 189,33 €	65%
Etat	4 424,20 €	40%
Département	2 765,13 €	25%

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention à hauteur de 25 % du montant HT des travaux auprès du Conseil Département programme pour le patrimoine immobilier protégé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition ci-dessus.

2025-09-03	TRAVAUX DE RESTAURATION DES ARCHIVES COMMUNALES A OULMES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT 85
-------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'intervention de l'archiviste départementale, il a été notifié que plusieurs registres d'état civil et d'actes administratifs sont à restaurer. En collaboration avec les archives départementales, des devis de restauration ont été établis pour un montant total de 4 995 € HT.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental de la Vendée.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention à hauteur de 30 % du montant HT des travaux de restauration auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus.

2025-09-04	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ANIMATEUR DU BCNOBC AUPRES DE LA COMMUNE POUR LE SERVICE D'AQUARIVES ET LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE
-------------------	--

Monsieur le Maire rappelle qu'un bassin de natation mobile a été installé sur le territoire de la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise (CCVSA). Il permet d'assurer l'apprentissage de la natation pour les enfants des écoles du territoire.

Il informe également le conseil que dans le cadre de l'organisation du service restauration scolaire sur le site de Nieul-sur-l'Autise, il est nécessaire de recruter un agent complémentaire.

Les présentes conventions ont pour objet la mise à disposition d'un animateur à la commune de Rives-d'Autise, afin d'assurer des activités sportives aux enfants scolarisés dans les écoles publiques et privées de la CCVSA qui viennent utiliser l'équipement bassin mobile dans le cadre de l'enseignement de la natation à l'école, et la mise à disposition d'un animateur à la commune de Rives-d'Autise, afin d'assurer la surveillance et le service au service restauration scolaire sur le site de Nieul-sur-l'Autise.

Le Basket Club Nieul-Oulmes Bouillé-Courdault (BCNOBC) verse à son animateur sportif la rémunération correspondante puis facturera le montant correspondant aux heures

effectuées à la commune de Rives-d'Autise en fournissant un état récapitulatif des heures réalisées.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les conventions avec le Basket Club Nieul-Oulmes-Bouillé-Courdault (BCNOBC) dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition ci-dessus.

2025-09-05	REMBOURSEMENT D'ACOMPTE SUITE A ANNULATION DE LOCATION DE SALLE AU CENTRE DU VIGNAUD
-------------------	---

Mme MOINARD Mélanie, Maire déléguée de Nieul-sur-l'Autise, expose qu'une location de salle au centre du Vignaud a été annulée avec une demande de remboursement de l'acompte déjà versé précédemment. Cette date a déjà été relouée.

Il est proposé de rembourser l'acompte, comme détaillé ci-dessous :

Date de location	Date de versement de l'acompte	Identité	Montant de l'acompte	Montant de remboursement
Du 15 au 16 août 2026	18/07/2024	Mme BONNIN Léa	243 €	50% soit 121,50 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition ci-dessus.

2025-09-06	CONGRES DES MAIRES 2025 – MANDAT SPECIAL
-------------------	---

Le 107^{ème} Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, parc des expositions de la porte de Versailles du 17 au 20 novembre 2025. Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 10 000 Maires et Adjointes, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des Maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- De mandater Monsieur le Maire et l'un des Maires délégués ou adjoints à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France.
- De prendre en charge les frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992) ; droits d'inscription, déplacement, hébergement et restauration du midi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les propositions ci-dessus.

2025-09-07	MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET ESSENTIELLEMENT LA PARTIE ELECTIONS
-------------------	--

Monsieur le Maire rappelle qu'au vu des effectifs en baisse dans les années à venir sur les écoles, une modification du règlement intérieur du CME s'avère nécessaire concernant le renouvellement annuel du CME.

Actuellement le Conseil Municipal des Enfants est composé de 12 enfants à parité CM1 et CM2 :

* 3 CM1 et 3 CM2 de l'école publique

* 3 CM1 et 3 CM2 de l'école privée

Chaque école élit ses représentants – renouvellement des CM2 quittant le CME chaque année

Cette année scolaire à l'école Saint Ambroise les CM1 sont au nombre de 2 et cette réalité est susceptible de se répéter.

Il est proposé de passer à un vote commun à tous les élèves concernés pour les 2 écoles. Les votants pourront élire les candidats de leur choix.

La modification du règlement est annexée à la délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité la proposition ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Proposition de vente de terrains à la commune :

M le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une proposition de vente de trois parcelles référencée AM 85 – 100 – 101 au lieu-dit Les Carrières, appartenant à M NAUDON Jacky. Après échanges avec les élus, faute de projet éventuel qui pourrait être étudié, le conseil Municipal refuse l'offre proposée par 4 abstentions, 1 pour et 16 contres.

➤ Convention de voirie entre la commune et la commune de St Pompain :

M le Maire rappelle la délibération prise lors de la séance de juin 2025 concernant la convention d'entretien de la voirie en limite de commune. Les travaux de remise en état doivent se terminer avant l'application de ladite convention.

➤ Recrutement :

M le Maire informe le Conseil que la commune recherche un agent des services techniques en remplacement du titulaire actuellement indisponible ; ainsi qu'un agent au service de restauration collective au Vignaud également en remplacement du titulaire actuellement indisponible. Ces deux offres seront publiées dans le Flash Infos distribué cette semaine.

➤ Foncier Garage 16 rue Pierre Brisson :

M le Maire informe le Conseil que suite au courrier informant le souhait de la commune d'acquérir la propriété, Mme PILORGER propose un prix de vente à hauteur de 94.000 €. Il semble nécessaire de faire une contre estimation par un professionnel.

➤ Vitesse rue des Petits Fiefs :

Suite à plusieurs signalements d'excès de vitesse sur la rue des Petits Fiefs, les élus vont étudier la possibilité d'une limitation de vitesse à 50km/h.

➤ Relance du contact sur le projet d'habitat inclusif

Le projet pourra être présenté au conseil municipal en fonction de l'avancée du dossier. M le Maire va se renseigner sur d'autres prestataires.

➤ Remarques sur les manques d'entretien en limite de propriété:

La commune va transmettre quelques courriers pour interpellier les cas de végétation envahissante sur les terrains mitoyens ou en limite de voies communales.

➤ Avenir du 1 rue Venise Verte à Oulmes :

Le dossier est intégré dans la convention de l'ORT qui sera présentée lors de la séance du conseil municipal d'octobre (avec des fiches actions)

➤ Enfance-Education et animation de la vie locale

Mme VIGEANT Cathy fait un bilan de la rentrée de cette année scolaire 2025/2026,

ECOLE PUBLIQUE : 99 élèves

Mme MESSANGES Agathe, assistée d'Anita CHAIGNEAU (ATSEM) : TPS/PS/MS (22)

Mr BONNAUD Laurent, assisté de Janick CABON (ATSEM) : GS/CP (18)

Mme COURSEAU Marie (Directrice) et Mr RATOUIT Olivier : CE1 (16)

Mme CHEVRIER Anaïs : CE2/CM1 (21)

Mme MICHEL Maud et Mr RATOUIT Olivier : CM1/CM2 (22)

ECOLE PRIVEE : 52 élèves

Mme GRULOVIC Coralie, assistée de Danièle POUPONNOT (ASEM) remplacée par Nathalie FAREZ et assistée de Jade CARTON (Apprentissage) : TPS/PS/MS/GS (21)

Mme FRAIGNEAU Odile : CP/CE1 (17)

Mme de LA CHAPELLE Imelda (Directrice) et Mme SOETAERT Valérie : CE2/CM1/CM2 (14)

➤ Bâtiments / environnement

M. OUVRARD Roland informe que les travaux du bâtiment halle-guinguette à Oulmes avancent et que le bâtiment principal sera hors d'eau hors d'air à la fin du mois.

Il informe également qu'il a prochainement rendez-vous avec le Sydev pour affiner le projet d'éclairage des terrains du centre départemental à Puyletard.

➤ Urbanisme, Cimetière

M Bruno CHAUVET informe que la commune a reçu le chiffrage du projet pour le nouveau lotissement Les Prés. Au vu de la forte augmentation des coûts par rapport au dernier aménagement, un rendez-vous est sollicité pour en faire l'analyse avec le maître d'œuvre. La première phase des travaux de reprise des concessions au cimetière de Nieul-sur-l'Autise vont débuter dans les prochains jours.

➤ Conseil Municipal des Enfants

Les élections pour le renouvellement des membres du CME auront lieu le jeudi 6 novembre.

➤ Bibliothèque municipale et vie Culturelle

Mme Sophie MALLET informe le conseil des résultats de la fréquentation de la borne de services des camping-cars.

Les bénévoles de la bibliothèque ont créé une « mascotte », elle sera présentée prochainement aux lecteurs.

➤ Communication, fêtes et animations

Mme Mathilde RISTOR présente le Flash Infos de septembre qui sera distribué dans les boîtes aux lettres cette semaine.

Le programme « la Joséphine 2025 » des 3 et 4 octobre est pratiquement finalisé avec les partenaires volontaires. L'affiche sera diffusée la semaine prochaine.

➤ Voirie

M Jannick COIRIER informe le conseil que les travaux de voirie 2025 sont quasiment terminés sauf deux chemins à Oulmes.

Les travaux d'effacement des réseaux route de Niort à Oulmes se terminent par la mise en place des nouveaux éclairages, puis la suppression des poteaux.

Les travaux d'aménagement de la rue de la Poste et la rue Aliénor d'Aquitaine ont bien débuté et la livraison est toujours annoncée pour début novembre.

Des travaux sur la lagune de Oulmes ont été réalisés avec notamment une intervention sur les trous (lapins).

Les nouveaux radars pédagogiques ont été mis en place sur la D148 à Oulmes ; le visuel n'est pas celui commandé donc une réclamation a été envoyée à l'entreprise.

Vendée Eau réalise en ce moment le changement des canalisations sur la rue du Champ Clos, une partie de la rue St Thomas et une partie de la rue de la Venise Verte.

Les Maires délégués :

Mme MOINARD Mélanie rappelle l'installation de Mme VALLADE, orthophoniste, au bureau du 13 rue de la Poste.

La Maison médicale de la Communauté de Communes rue du Moulin, va accueillir prochainement une psychologue.

Mme MOINARD Mélanie informe le Conseil que la mairie a été interpellée concernant le feu d'artifice privé tiré au centre du Vignaud dans le cadre du mariage. Celui-ci a provoqué l'affolement de plusieurs animaux dont des moutons à proximité. Se pose la question de l'information de ce genre de manifestation aux riverains, voir de son autorisation !

Le prochain Conseil Municipal sera :

- Le lundi 6 octobre 2025 à 18h30.

* * * *

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 08 septembre 2025 à 20h10.

Le Maire
Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance
M. BUGAUD Cyril